



LES ACHARDS

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 085-200065795-20241107-DELG\_2024\_002-AU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Délg-2024-002

### DECISION RELATIVE A LA CONSULTATION DE GRE A GRE SUITE RESILIATION DU LOT 2 : ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de Les Achards,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Les Achards n°D08062020\_03 en date du 08 juin 2020 modifiée par la délibération D11122023\_10 en date du 11 décembre 2023 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé la délégation au Maire, d'une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans lesdites délibérations, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure et de publicité et de mise en concurrence obligatoire,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

**Vu** le courrier reçu le 03/07/2024 en mairie par l'assureur PILLIOT ASSURANCES résiliant l'assurance de la flotte automobile - lot 2 - de la commune,

**Vu** la consultation de gré à gré de trois assurances et la recevabilité de leurs devis respectifs,

**Vu** le rapport d'analyse des offres simplifié établi en date du 18/10/2024,

#### DECIDE :

#### **Article 1er : objet**

De procéder à l'attribution du lot 2 : assurance de la flotte automobile de la ville de Les Achards et de signer le marché correspondant avec la société suivante :

Nom de l'entreprise	Montant € TTC
AXA ASSURANCES	5 582,12 € + option Mission Collaborateur 686,07 €

#### **Article 2 : durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication. La prise d'effet du lot 2 de l'assurance débute au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, pour une durée ferme de 24 mois avec une possibilité de résiliation annuelle à la date d'anniversaire en respectant un préavis réciproque de 6 mois. Par dérogation à l'article R.113-10 du Code des Assurances, l'assureur ne pourra résilier le contrat après sinistre. Seule la résiliation s'effectuera par courrier recommandé avec accusé de réception. Toute modification sur les conditions du contrat (franchises, augmentation ou diminution des taux proposés lors de la souscription) devra être notifiée en respectant le préavis ci-dessus. Passé ce délai, la modification ne pourra être effective qu'à l'échéance annuelle suivante.

#### **Article 3 : prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

#### **Article 4 : recours**

La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sise 6 Allée de l'île de la Gloriette 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 5 : conditions d'exécution

La présente décision municipale sera communiquée au conseil municipal lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la commune Les Achards. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vendée et à Madame le Comptable Public.

Fait à Les Achards, le 04 novembre 2024

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Par délégation du Conseil Municipal

Michel VALLA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. VALLA', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE LES ACHARDS' at the top and 'Vendée' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a building. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.